



Envoyé en préfecture le 30/12/2019
Reçu en préfecture le 30/12/2019
Affiché le 31/12/2019
ID : 030-213000037-20191227-DEC201982-AU

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2017/n°82/5.8

Objet : désignation d'avocat – Cabinet DL AVOCATS – Tribunal correctionnel de Nîmes-Contentieux CAUMETTE et GFA GRAND CHAUMONT – N° parquet : 1625600049

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment de défendre la commune en justice dans toutes les actions intentées contre elle,

Considérant que la Cour d'appel de Nîmes a convoqué M. CAUMETTE Yvon en qualité de prévenu pour avoir à Aigues-Mortes exécuté des travaux, utilisé le sol ou bénéficié de travaux sur un bâtiment existant non autorisé par un permis de construire,

Considérant que la Cour d'appel de Nîmes a convoqué le GFA GRAND CHAUMONT en qualité de prévenu pour avoir à Aigues-Mortes exécuté des travaux, utilisé le sol ou bénéficié de travaux sur un bâtiment existant non autorisé par un permis de construire,

Considérant que les intérêts de la commune doivent être défendus dans cette instance et qu'elle doit être entendue en qualité de victime,

DECIDE

ARTICLE 1:

Décide de défendre les intérêts de la commune dans l'instance susvisée et de désigner à cette fin le Cabinet DL Avocats, domicilié Immeuble le Triangle, 26 avenue Jules Milhaud, 34000 Montpellier.

ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, Le 27 décembre 2019

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

